



RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES PAFIO (2013-2018)

Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue
24 août 2015

Québec 

**RAPPORT
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
PAFIO (2013-2018)**

Produit le 24 août 2015

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388
Télécopieur : 819 763-3216
Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp>

© Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, **2015**
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, **2015**
ISBN 978-2-550-74535-8 (PDF)

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique	1
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	2
4. Principaux commentaires reçus.....	3
4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires	3
4.2. Principaux commentaires reçus	3
5. Conclusion	22

1. Contexte

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique. Le MFFP a mandaté les municipalités régionales de comté (MRC) de la région pour organiser la consultation publique de ces plans.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur les PAFIO s'est tenue du 16 février au 12 mars 2015. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les plans des unités d'aménagement gérées par la Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue, soit la 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.

Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. Plus spécifiquement, on y trouve les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

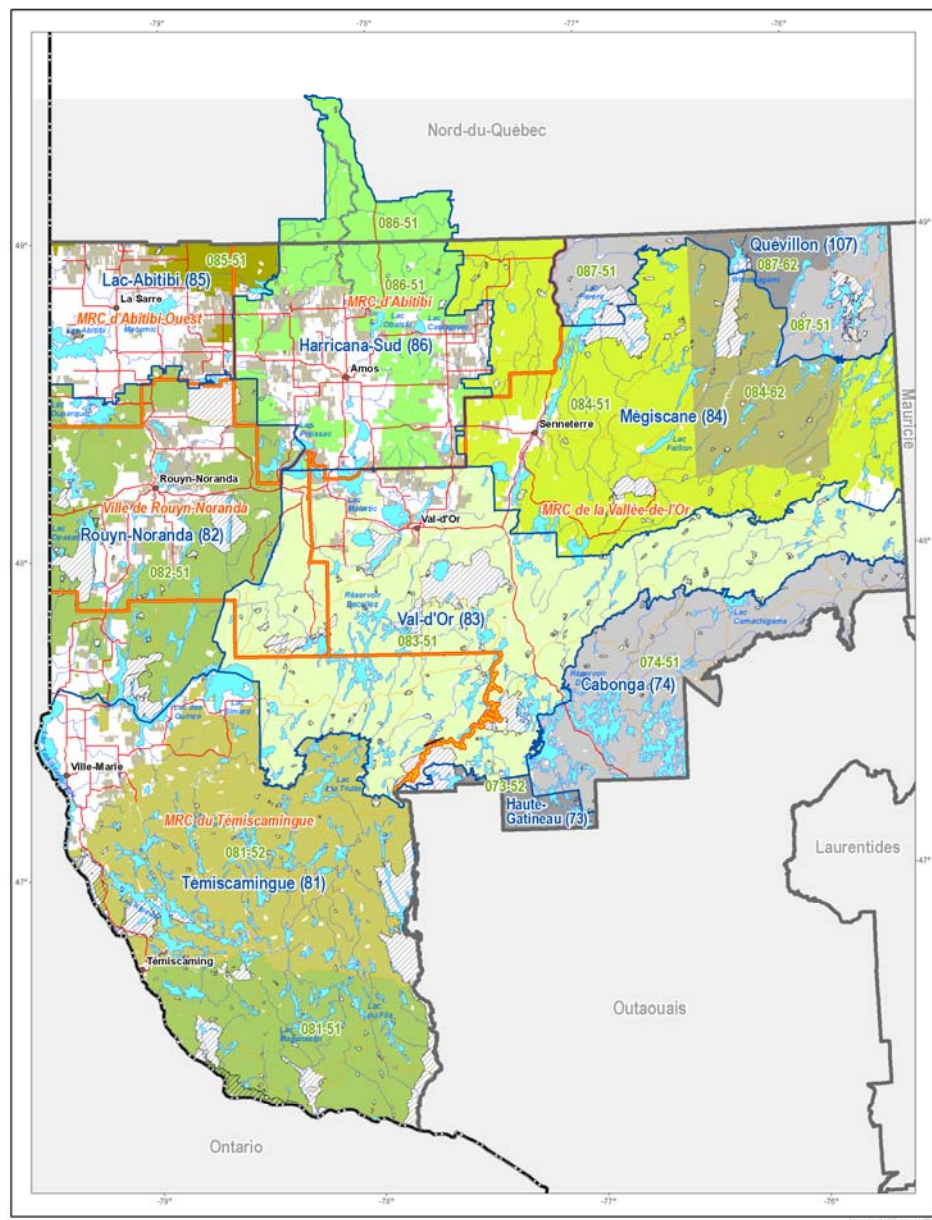
La consultation publique a pour but :

- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque c'est possible, les préoccupations, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les préoccupations diversifiées des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue est responsable de la planification forestière des unités d'aménagement illustrées ci-dessous.

Unités de gestion des ressources naturelles et unités d'aménagement
Région de l'Abitibi-Témiscamingue



<p>Unité d'aménagement forestier (UA)</p> <ul style="list-style-type: none"> 081-51 081-52 082-51 083-51 084-51 084-52 085-51 086-51 	<p>UA gérées par les régions limitrophes</p> <ul style="list-style-type: none"> 073-52 074-51 087-51 087-62 	<p>Autre territoire forestier</p> <ul style="list-style-type: none"> Etendue de délégation de gestion <p>Territoires protégés</p> <ul style="list-style-type: none"> Registre des aires protégées et autres territoires protégés <p>Infrastructures routières</p> <ul style="list-style-type: none"> Road Chemin 	<p>Organisation administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> Région Unité de gestion MRC¹ <p>Frontière</p> <ul style="list-style-type: none"> Intermunicipale <p>¹ Municipauté régionale de comté</p>	<p>Projection cartographique</p> <p>Mercator transverse modifiée (MTM), zone 10</p> <p>Sources</p> <p>Base de données géographiques, MRN</p> <p>Réalisation</p> <p>Ministère des Ressources naturelles Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue</p> <p>Note: Le présent document n'a aucune portée légale. © Gouvernement du Québec</p> <p>0 15 30 45 60 km</p> <p>Ressources naturelles Québec</p>
---	--	---	--	--

4. Principaux commentaires reçus

4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique des PAFIO, les commentaires émis étaient faits au nom de divers organismes ou à titre personnel. Le **Tableau 1** ci-dessous indique, pour chacune des unités d'aménagement visées par la consultation, le type et le nombre de répondants.

Tableau 1 - Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires (par unité d'aménagement)

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2013		
Unité d'aménagement visée	Nombre d'organismes	Nombre d'individus (à titre personnel)
081-51 et 081-52	9	3
082-51	20	183
083-51	5	5
084-51 et 084-62	5	10
086-51	3	5

4.2. Principaux commentaires reçus

Vu leur nombre et dans le but d'en faciliter le suivi, le MFFP a choisi de faire connaître, dans le présent rapport, les principaux commentaires reçus et de le faire sous forme de tableau. Cette manière d'agir facilite le repérage de l'information, tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Elle permet aussi de prendre connaissance, par l'intermédiaire d'un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et ainsi d'avoir un aperçu du suivi qui sera effectué.

Par conséquent, le **Tableau 2** ci-après regroupe, par grands thèmes, les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le Ministère

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus et analyse du MFFP

PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉOTOURISTIQUES		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La préoccupation d'une association de pourvoirie quant à la période des opérations forestières (calendrier).	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	En ce qui concerne les travaux sylvicoles non commerciaux, leur mise en œuvre est sous la responsabilité de Rexforêt. Les responsables de Rexforêt sont parfois en mesure de s'adapter aux réalités des autres utilisateurs du milieu; néanmoins, il faut comprendre que la période des travaux sylvicoles non commerciaux est relativement courte et qu'elle concorde généralement avec la période d'achalandage des pourvoiries (mai à novembre). Pour ce qui est des travaux commerciaux, le calendrier des opérations relève des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) (compagnies forestières). Toutefois, si une pourvoirie en fait la demande, une mesure d'harmonisation opérationnelle peut être convenue avec le représentant des BGA.
La préoccupation d'un gestionnaire de pourvoirie à droit exclusif quant au bruit causé par les opérations forestières, qui auraient un impact sur la clientèle de sa pourvoirie.	081-51	Le gestionnaire de la pourvoirie a été informé que des mesures d'harmonisation pourraient être convenues.

PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉOTOURISTIQUES		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La préoccupation d'une association de pourvoirie quant à la consultation de ses membres.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Il est de la responsabilité des pourvoiries de s'informer des travaux à venir sur leur territoire et non pas au MFFP de contacter tous les utilisateurs du milieu forestier chaque fois que des travaux sont planifiés. La consultation publique des PAFIO a lieu à toutes les années au mois de février. Des séances d'information se tiennent à ce moment dans chaque municipalité régionale de comté de la région. Le site Internet du MFFP permet en tout temps de visualiser les PAFIO. De plus, comme membre de table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), vous disposez d'une plate-forme privilégiée pour émettre vos préoccupations en tant qu'utilisateur du territoire forestier.
La création de nouveaux accès et l'intégrité des territoires des pourvoiries (contrôle des accès, éviter le braconnage, gestion de la ressource faunique).	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Considérant les sommes importantes que nécessite la construction de chemins, le MFFP et les compagnies forestières tentent dans la mesure du possible de les limiter. Toutefois, lorsqu'aucun accès n'est disponible pour atteindre les secteurs d'intervention planifiés, l'implantation de nouveaux chemins multiusages est inévitable.
Le maintien d'une protection de 1 ha autour des sites de camping rustique présents dans les affectations du MFFP.	081-52/083-51	Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) prévoit déjà une protection pour les campings rustiques, nous n'acceptons pas d'aller au-delà du RNI à ce sujet. La protection existante est une lisière boisée de 60 mètres autour du site de camping. Cette protection équivaut à un peu plus que 1 hectare par camp.

PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉOTOURISTIQUES		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La préoccupation d'un club de motoneigistes concernant la signalisation lors de transport de bois ou de travaux en forêt, à proximité des sentiers de motoneiges.	082-51	L'harmonisation opérationnelle relève des BGA. Une rencontre entre le demandeur, le MFFP et le BGA concerné a eu lieu afin de convenir d'une entente sur la signalisation lors de travaux en forêt.
L'esthétique du paysage suite à des coupes forestières près d'un centre récréatif (sentiers de ski de fond, sentiers de randonnée, etc.).	082-51	Les responsables du centre de plein ont été rencontrés par le MFFP afin de convenir d'une entente d'harmonisation qui permettra de concilier les différents usages.
La quiétude de la clientèle de la Réserve faunique durant la période de chasse au gros gibier.	081-52/083-51	L'harmonisation opérationnelle relève des BGA. Une entente pourra ainsi être convenue entre le demandeur et le BGA concerné.
Le secteur Caribou-Callas : préoccupation quant à la quiétude de la clientèle dans les 5 sites de camping rustique.	083-51	Aucun travail non commercial n'est prévu dans ce secteur en 2015. Si des changements devaient survenir, des directives concernant le calendrier des opérations seraient transmises à Rexforêt.
Le secteur Portage Sud : préoccupation quant à la quiétude de la clientèle dans les 16 sites de camping rustique.	083-51	Les mesures suivantes seront parmi les directives transmises à Rexforêt : <ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir un calendrier des opérations à la SEPAQ et s'entendre avec elle sur la période des opérations. 2. Informer la SEPAQ le plus tôt possible du moindre changement.
Les secteurs Denain, Rattray-Nieuport, Sirenia : la qualité visuelle du paysage le long du circuit de canot-camping afin de maintenir un bon potentiel récréotouristique.	083-51	Le MFFP est sensible à cette préoccupation. Il portera une attention particulière à la planification des secteurs à rivières de canot-camping où seront maximisées les coupes à rétentions afin de préserver la beauté du paysage.

PRÉOCCUPATIONS RÉCRÉOTOURISTIQUES		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La préoccupation d'un gestionnaire de pourvoirie à droit exclusif quant à la quiétude de sa clientèle lors de la réalisation des activités forestières.	083-51	L'harmonisation opérationnelle relève des BGA. Il a été convenu qu'il n'y aurait pas d'opérations forestières de nuits durant la période d'achalandage de la pourvoirie, à l'intérieur d'un secteur ciblé.
La préoccupation d'un gestionnaire de pourvoirie à droit exclusif quant à la qualité visuelle du paysage, vue des plans d'eau et des sites d'hébergement.	083-51	Le MFFP a choisi, par endroits, de réaliser des coupes partielles afin de diminuer l'impact visuel de la récolte de bois.
La conservation d'une forêt autour de la Baie Adelpus pour la réalisation d'un projet de site touristique.	084-51	Aucun travail forestier ne sera réalisé dans certains secteurs identifiés. De plus, le MFFP tentera de minimiser l'impact sur le paysage à des endroits préalablement identifiés.
Le maintien de la tranquillité autour d'un abri sommaire, lors de la période de chasse.	084-51	En ce qui concerne les travaux sylvicoles non commerciaux, leur mise en œuvre est sous la responsabilité de Rexforêt. Les responsables de Rexforêt sont parfois en mesure de s'adapter aux réalités des autres utilisateurs du milieu; néanmoins, il faut comprendre que la période des travaux sylvicoles non commerciaux est relativement courte et qu'elle concorde généralement avec la période d'achalandage des utilisateurs du milieu (mai à novembre).
La préoccupation d'un détenteur de bail d'abri sommaire au sujet de la visibilité de son abri sommaire à partir du chemin.	084-51	La planification des travaux prévus dans le secteur où est localisé l'abri sommaire du demandeur n'est pas en conflit avec sa préoccupation.
La protection d'un site touristique, soit le Mont Bell, afin de maintenir un paysage naturel.	084-51	Les responsables de la Ville de Senneterre ont été rencontrés par le MFFP afin de convenir d'une entente d'harmonisation qui permettra de concilier les différents usages.

PRÉOCCUPATIONS FAUNIQUES		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La préoccupation d'une association de pourvoirie sur la qualité de l'habitat d'espèces exploitées, tel l'orignal et sur le nombre de traverses de cours d'eau.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Différents paramètres viennent encadrer cette préoccupation dans les stratégies du MFFP et dans la réglementation. Par exemple, lors de la planification, le MFFP fait en sorte qu'une certaine proportion de forêts de 7 mètres et plus soit laissée intacte, et ce, à diverses échelles. De plus, de grands massifs forestiers doivent être maintenus à l'échelle d'une unité d'aménagement. Le nouveau règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) prévoit aussi des modalités particulières pour les pourvoiries à droits exclusifs. Pour les traverses de cours d'eau, le <i>Guide de planification des chemins multiusages</i> , lequel constitue la référence pour la planification des chemins multiusages, prévoit déjà de limiter le nombre de traverses. D'ailleurs, avec les coûts qu'implique l'installation d'une traverse de cours d'eau, il est à l'avantage des BGA de les limiter.
La préoccupation d'une association de ZEC concernant le processus d'harmonisation entre les ZECS et le MFFP.	081-51/081-52	La TLGIRT couvrant le territoire du Témiscamingue a repris ses travaux récemment. Elle a le mandat de proposer au MFFP des objectifs concertés. De façon transitoire, le MFFP pourrait convenir avec le demandeur de mesures d'harmonisation.
Les préoccupations d'un pourvoyeur quant à la qualité de l'habitat de l'ours et de l'orignal.	081-52	Les préoccupations du pourvoyeur ont été notées afin d'assurer une prise en compte de celles-ci lors de la planification plus fine des secteurs. Au besoin, le pourvoyeur sera contacté à nouveau à ce moment.

PRÉOCCUPATIONS FAUNIQUES		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
Les préoccupations quant au mode de récolte de bois dans les chantiers prévus sur le territoire de la Réserve faunique.	081-52/083-51	La coupe en mosaïque n'est plus réalisée sur le territoire depuis le 1 ^{er} avril 2015 (2011 pour la 081-51 et la 081-52). Une nouvelle approche de répartition spatiale des coupes permet davantage au MFFP d'imiter la nature, donc de se rapprocher d'un paysage plus naturel. C'est ce que l'on appelle l'aménagement écosystémique.
Les accès aux endroits représentant un habitat faunique d'importance pour la réserve (ex. ravages d'originaux).	081-52/083-51	Connaître la localisation de ces lieux qui sont considérés importants pour la réserve permettrait au MFFP de faire une meilleure analyse de la situation et ainsi convenir avec le demandeur de mesures d'harmonisation si nécessaire.
Les préoccupations des résidents et administrateurs concernant les activités forestières qui pourraient affecter la qualité du lac où ils résident.	082-51	Le MFFP prévoit, à l'automne 2015, une rencontre avec le groupe de demandeurs afin de convenir de mesures d'harmonisation.
Les préoccupations d'une association des trappeurs concernant l'impact des coupes forestières sur les activités des trappeurs.	082-51	Le MFFP a rencontré les représentants des trappeurs. Ceux-ci ont pu présenter et expliquer les préoccupations de leurs membres pour les secteurs présentés lors de la consultation publique.
Les secteurs Ribot, Bing-Denain, Kitcisakik-Legende et Portage Sud : éviter la récolte le long du cours d'eau, notamment la lisière entre les deux frayères. Protéger l'habitat du poisson.	083-51	Le RNI encadre déjà tous les éléments de l'habitat du poisson et des frayères. De plus, les lacs et bassins versants sensibles aux opérations forestières sont déjà pris en compte à l'aide des sites fauniques d'intérêts (SFI) où les interventions forestières sont modulées afin d'assurer leur protection. Dans le cas des SFI, il est question des lacs à omble de fontaine et touladi. Selon les experts de la faune au MFFP, les lacs à dorés et à brochets ne nécessitent pas de mesures de protection particulières allant au-delà du RNI.

PRÉOCCUPATIONS FAUNIQUES		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
Les secteurs Padou, Kokomis et Laperche - McMillan : la concentration des travaux de débroussaillage et le maintien de l'habitat faunique pour la grande faune, entre autres pour son alimentation.	083-51	Un seul projet de débroussaillage est planifié actuellement. Le secteur est entamé depuis plusieurs années, et ce, à raison d'un ou deux projets à la fois. Des superficies sont laissées intactes dans ces secteurs. La grande faune peut alors se nourrir dans ces blocs témoins. De plus, les secteurs traités fournissent de la nourriture de qualité et en quantité, et ce, parfois l'année même où a lieu l'intervention.
Les risques de sédimentation lors des travaux de scarifiage à proximité de frayères sur le territoire de la réserve.	083-51	Le MFFP inclura une directive opérationnelle à l'intention de Rexforêt afin de lui préciser de réaliser quelques sillons parallèles au cours d'eau afin d'éviter l'arrivée massive d'eau et de matériel.
Les secteurs Courteau-Pareo : conserver les massifs forestiers pour préserver la qualité de l'habitat faunique de la martre.	083-51	Le nouveau mode de répartition des coupes permet au MFFP de conserver des massifs de qualité pour la faune en général, et pour la martre en particulier. Le MFFP a également une recommandation développée par la TLGIRT couvrant le territoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or, et qui est spécifique à la martre. Une rencontre avec le demandeur a permis de convenir de mesures d'harmonisation.
Les impacts des activités forestières sur la qualité de l'habitat de l'orignal qui affectent donc la satisfaction des chasseurs.	084-51	Des superficies sont laissées intactes dans ces secteurs. La grande faune peut alors se nourrir dans ces blocs témoins. De plus, les secteurs récoltés fournissent de la nourriture en qualité et en quantité suffisante, et ce, parfois l'année même où a lieu l'intervention.

PRÉOCCUPATIONS FAUNIQUES		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La préoccupation de trappeurs qui désirent conserver des blocs de forêts matures propices pour la martre sur leur terrain de piégeage.	084-51	Le MFFP a analysé les secteurs sensibles identifiés par les demandeurs afin d'évaluer la possibilité de les déplacer, tout en mentionnant que s'ils sont déplacés, ils pourraient toutefois faire l'objet d'une récolte ultérieurement. Les secteurs sensibles pourront être respectés malgré les coupes prévues à court terme. Dans un cas précis, les coupes prévues pourront finalement être réalisées lors du prochain quinquennal, soit au cours de la période 2018-2023.
La préoccupation d'un chasseur quant au bruit produit par les débroussailleuses et la circulation sur les chemins forestiers lors des opérations, qui peuvent perturber la chasse à l'orignal.	084-51	En ce qui concerne les travaux sylvicoles non commerciaux, leur mise en œuvre est sous la responsabilité de Rexforêt. Les responsables de Rexforêt sont parfois en mesure de s'adapter aux réalités des autres utilisateurs du milieu; néanmoins, il faut comprendre que la période des travaux sylvicoles non commerciaux est relativement courte et qu'elle concorde généralement avec la période d'achalandage des utilisateurs du milieu (mai à novembre).
La préoccupation d'un trappeur concernant des activités forestières prévues dans l'habitat du lièvre (feuillus) et le garde-manger du castor afin de maintenir son activité de piégeage.	084-51	Le MFFP a reporté de 3 ans les activités forestières prévues.
Une demande de précisions de la part d'un trappeur concernant les activités forestières prévues sur son terrain de piégeage où il trappe l'ours.	084-51	La planification préliminaire sur ce terrain a été transmise au demandeur. Le MFFP ne prévoit pas livrer ce secteur pour la récolte dans le cadre de la présente période quinquennale soit, d'ici le 31 mars 2018. Toutefois, ce secteur pourrait être livré et ciblé ultérieurement à cette date pour la récolte.

PRÉOCCUPATIONS FAUNIQUES		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La préoccupation d'un chasseur qui demande de limiter la récolte dans le secteur de son camp de chasse, car il y a un ravage d'originaux.	086-51	Le MFFP a pu convenir avec le demandeur de reporter la récolte d'un corridor d'une dimension spécifique afin de maintenir la connectivité pour la grande faune.
Les diverses préoccupations d'un trappeur concernant les coupes de bois et leurs impacts sur la faune terrestre. Il demande à rencontrer le MFFP pour en discuter.	086-51	Le MFFP a rencontré le demandeur pour discuter de ses préoccupations. Aucune mesure concrète n'a été convenue, mais le MFFP fera un suivi avec le demandeur
La demande d'un chasseur de conserver un couvert boisé autour de son abri sommaire.	086-51	La planification des travaux prévus dans le secteur où est localisé l'abri sommaire du demandeur n'est pas en conflit avec l'utilisation qu'il fait du territoire.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PAYSAGE		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La préoccupation d'un gestionnaire de pourvoirie à droit exclusif quant à la qualité visuelle du paysage suite aux opérations forestières.	081-51	Le nouveau règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) qui entrera en vigueur en avril 2016 contient plusieurs normes relatives aux territoires fauniques structurés, par exemple les impacts visuels dans les paysages esthétiques. Cela dit, des discussions sont en cours afin de convenir de mesures d'harmonisation si nécessaire.
Les préoccupations d'un pourvoyeur quant à la qualité visuelle du paysage suite aux opérations forestières.	081-52	Les préoccupations du pourvoyeur ont été notées afin d'assurer une prise en compte de celles-ci lors de la planification plus fine des secteurs. Au besoin, le pourvoyeur sera contacté à nouveau à ce moment.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PAYSAGE		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
Les préoccupations d'une association de pourvoirie quant à la qualité visuelle du paysage à l'intérieur des limites des pourvoiries.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Différents paramètres viennent encadrer cette préoccupation dans les stratégies du MFFP et dans la réglementation. Par exemple, le RADF prévoit des mesures pour la protection des paysages. De plus, certains lacs qui se trouvent sur le territoire de pourvoiries bénéficient d'une protection additionnelle puisqu'ils sont identifiés comme territoire à caractère faunique. Le processus de consultation permet aux pourvoyeurs d'émettre leurs préoccupations afin qu'elles puissent être prises en compte lors de la planification fine. Les éléments (lacs, infrastructures, sites d'intérêt, etc.) pour lesquels les pourvoiries ont des préoccupations devraient donc être fournis au MFFP.
La préoccupation d'un citoyen quant à la qualité visuelle du paysage lorsqu'il circule sur la piste cyclable dans le secteur près du parc Aiguebelle.	082-51	Le MFFP contactera le demandeur lors de la planification plus détaillée afin de convenir d'une mesure d'harmonisation.
Les préoccupations des résidents et administrateurs concernant la qualité visuelle du paysage entourant le lac où ils résident.	082-51	Le MFFP prévoit, à l'automne 2015, une rencontre avec le groupe de demandeurs afin de convenir de mesures d'harmonisation.
Le maintien d'un paysage naturel le long de la route 117.	083-51	La planification fine le long de la route 117 sera réalisée afin de préserver le paysage et les nouveaux chemins seront minimisés autant que possible.
La préoccupation d'un pourvoyeur quant aux travaux forestiers réalisés à l'intérieur des limites de sa pourvoirie et près de la rivière Capitachouane et la Chochocouane. Aucun travail ne devrait s'y tenir.	083-51	Le MFFP a organisé une rencontre avec le demandeur afin de discuter de sa préoccupation. Ce dernier n'est pas venu à la rencontre prévue.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE PAYSAGE		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La préoccupation d'un chasseur désirant que le MFFP laisse davantage d'arbres debout près de son abri sommaire (surtout le bouleau à papier).	083-51	Le MFFP est en discussion avec le demandeur afin de convenir d'une mesure d'harmonisation.

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La préoccupation d'un gestionnaire de pourvoirie à droit exclusif quant aux nouveaux chemins qui seront construits, rendant plus difficile le contrôle de l'accès à sa pourvoirie.	081-51	Le gestionnaire de la pourvoirie a été informé que des mesures d'harmonisation pourraient être convenues.
Les secteurs Bing, Denain, Rattray-Nieuport, Général-est et Twin: les activités forestières peuvent créer de nouveaux accès. Prévoir une fermeture de chemin si nécessaire.	081-52/083-51	<p>Le MFFP va travailler à limiter les accès qui chevauchent les limites de la Réserve faunique, mais il n'est pas toujours possible de respecter cet enlignement. Les chemins d'accès doivent être développés de façon judicieuse et c'est un exercice complexe. Lors de la planification fine, et afin de convenir d'harmonisation avant intervention, il sera nécessaire que le demandeur discute avec le BGA concerné et le MFFP.</p> <p>Il existe une procédure de fermeture de chemins, si cela est votre besoin. Vous trouverez l'information nécessaire à l'adresse suivante : https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-ponts.jsp</p>

PRÉOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES INFRASTRUCTURES		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La demande de ne pas créer de nouveaux accès, voire même fermer certains accès, sur le territoire d'une pourvoirie à droits exclusifs.	083-51	Pour la fermeture de chemins, le MFFP avise le demandeur qu'il doit présenter le sujet à la TLGIRT couvrant le territoire de sa pourvoirie dans le but d'obtenir l'avis des utilisateurs du territoire public.
La préoccupation d'un trappeur quant à l'accessibilité à son terrain de piégeage suite aux travaux forestiers.	084-51	Les sentiers utilisés par les entrepreneurs forestiers devront être dégagés de tiges feuillues sur une largeur d'environ 5 mètres.
La protection du chemin d'accès à des camps de villégiature. Les demandeurs ayant investi dans la réfection de ce chemin.	084-51	L'harmonisation opérationnelle relève des BGA. Le MFFP a transmis cette demande au BGA concerné afin qu'il convienne d'une mesure avec les demandeurs.
La planification des chemins sur un terrain de piégeage.	084-51	Considérant les sommes importantes que nécessite la construction de chemins, le MFFP et les compagnies forestières tentent dans la mesure du possible de les limiter. Toutefois, lorsqu'aucun accès n'est disponible pour atteindre les secteurs d'interventions planifiés, l'implantation de nouveaux chemins multiusages est inévitable.
La préoccupation d'un citoyen quant à l'entretien d'un chemin multiusage. Celui-ci désire amasser les fonds nécessaires pour assurer l'entretien du chemin en question, donc il désire connaître les détenteurs de baux d'abris sommaires dans le secteur.	086-51	Avec l'accord du MERN, le MFFP a transmis la liste des détenteurs de baux d'abris sommaires dans le secteur concerné.

PRÉOCCUPATIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
Différents éléments touchant l'aménagement de la forêt tels : les stratégies d'aménagement forestier, les objectifs d'aménagement écosystémique, les essences nobles du Témiscamingue, l'attribution des volumes de bois par le MFFP, etc.	081-51/081-52	La plupart des commentaires concernent directement le plan tactique (PAFIT) 2013-2018 du MFFP. Le demandeur est invité à prendre connaissance du PAFIT sur le site Internet du MFFP et de participer à la consultation publique du prochain plan 2018-2023.
Les préoccupations d'un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement, concernant différents éléments touchant l'aménagement de la forêt près du parc Aiguebelle (faune, chemins, eau, etc.).	082-51	Le MFFP va contacter le demandeur afin d'échanger avec lui et convenir, si nécessaire, des mesures d'harmonisation.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
<p>Les diverses préoccupations d'une citoyenne sur l'aménagement de la forêt, par exemple le retard dans le reboisement, les arbres morts ou tombés au sol en forêt, les bois récoltés qui sont petits, etc.</p>	<p>081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51</p>	<p>Les secteurs ne sont pas tous reboisés après la récolte. La mise en terre de plants est réalisée si nécessaire, car nous privilégions le retour naturel des arbres pour conserver le plus possible un aspect naturel. Le reboisement est donc nécessaire lorsque la régénération naturelle est insuffisante. D'ailleurs, depuis 2012, près de 40 millions de plants ont été mis en terre dans des secteurs qui nécessitaient un coup de main.</p> <p>Il y a plusieurs éléments qui font que le bois peut se trouver au sol, par exemple du bois infecté par les insectes ou les maladies, du bois tombé lors de grands vents, du bois mort, etc. Ceci est le cycle naturel de la forêt, d'autant plus que cela permet de maintenir un habitat pour la faune (campagnols, perdrix, oiseaux, lièvres, etc.).</p> <p>Le MFFP ne planifie pas de coupe de bois dans des secteurs où les arbres ne sont pas prêts pour la récolte. Sachez qu'un arbre de petit diamètre ne veut pas automatiquement dire en bas âge. En Abitibi-Témiscamingue, dans une région plus nordique, le bois de petite dimension est une réalité et certaines compagnies forestières ont su adapter leurs usines à celle-ci.</p>

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
La sécurité des travailleurs en pépinières.	081-51/081-52 082-51 083-51 084-51/084-62 086-51	Les pépinières publiques du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont en processus d'implantation d'un certificat ISO 14001 qui vise à améliorer leurs façons de faire. Une pépinière située ici en Abitibi-Témiscamingue, soit celle de Trécesson, est déjà détentrice de ce certificat depuis 2011. Cette dernière a même amorcé l'implantation d'un système de gestion Santé et sécurité. Il ne faut pas oublier que chacune de ces organisations, qu'elles soient publiques ou privées, est régie par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) qui leur demande de se doter d'équipements, d'outils et de méthodes de travail sécuritaires. Le MFFP invite le demandeur à contacter le bureau régional de la CSST en cas de besoin.
La préoccupation d'une association des pourvoiries et d'un pourvoyeur à droit exclusif concernant l'harmonisation des activités d'aménagement forestier prévues sur le territoire de sa pourvoirie.	081-52	Dans le cadre du nouveau régime forestier, la planification forestière est désormais sous la responsabilité du MFFP. Cette planification se réalise dans le cadre d'un processus de concertation locale et régionale via les TLGIRT. De plus, le nouveau règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) qui entrera en vigueur en avril 2016 contient de nombreux éléments traitant d'enjeux concernant les gestionnaires de territoires fauniques structurés (TFS) tels que les impacts visuels dans les paysages esthétiques, l'aménagement de l'habitat de l'orignal, la protection des milieux aquatiques et la protection des infrastructures exploitées par les gestionnaires de TFS.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
L'implication de la SÉPAQ dans le processus de planification forestière.	081-52/083-51	Dès les premières étapes de planification, plusieurs associations et organismes régionaux, dont la SÉPAQ, ont une plate-forme pour émettre leurs préoccupations en tant qu'utilisateur du territoire forestier, soit via les TLGIRT. Le rôle des membres de ces tables est de faire des recommandations au MFFP afin qu'il intègre, lorsque possible, des objectifs concertés dans sa planification.
Les diverses préoccupations d'une association quant aux stratégies d'aménagement forestier et la consultation du public.	081-51/081-52	<p>Les stratégies d'aménagement forestier se retrouvent dans le plan d'aménagement forestier intégré dit tactique (PAFIT), 2013-2018. Ce dernier est disponible sur le site Internet du MFFP et une consultation du public est prévue au cours des prochaines années pour le PAFIT 2018-2023.</p> <p>La consultation publique vise à rendre disponibles les secteurs ayant un potentiel pour des activités d'aménagement forestier. À cette étape, il est demandé aux participants de la consultation de signaler au MFFP s'ils ont des préoccupations en lien avec ces secteurs. C'est le moment opportun pour échanger avec le MFFP.</p>
La préoccupation d'une entreprise minière quant à la protection de ses installations en forêt (poteaux, grilles de lignes, accès, etc.).	082-51	Le MFFP a informé le demandeur qu'une carte interactive est disponible pour le grand public sur Internet. Le demandeur pourra valider si des activités forestières sont prévues à proximité de ses installations et, si c'est le cas, il pourra communiquer avec le MFFP pour avoir de plus amples détails.

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
Les préoccupations d'un pourvoyeur quant aux calendriers des consultations publiques et des activités forestières réalisées à l'intérieur des limites de sa pourvoirie.	083-51	<p>Le MFFP a informé le demandeur que les consultations publiques sur les activités forestières ont lieu en février de chaque année. De plus, le demandeur a été ajouté dans la liste d'envoi par courriel de cette information le moment venu. Par ailleurs, des avis publics dans les journaux locaux et régionaux ainsi que des entrevues aux radios locales sont des moyens que le MFFP utilise pour informer davantage la population de la tenue de ces consultations.</p> <p>Pour les activités forestières, le MFFP peut, sur demande, informer la compagnie forestière qu'elle doit contacter le demandeur pour l'aviser du calendrier d'opérations.</p>
La préoccupation d'un pourvoyeur quant au respect des ententes convenues entre le MFFP et divers utilisateurs de la forêt.	083-51	Le MFFP a mis en place des outils efficaces pour assurer le respect de toutes les ententes en vigueur. Par exemple, un outil géomatique qui permet de prendre en compte les ententes convenues dès la phase de planification.
La demande d'un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs de connaître d'avance la planification des travaux prévus sur le territoire de sa pourvoirie.	083-51	Le MFFP présentera la planification forestière au demandeur au cours des prochains mois.
La demande d'un organisme de connaître le lien vers le site Internet afin de visualiser la programmation annuelle de l'UA 84-51.	084-51	<p>Le MFFP a transmis le lien suivant au demandeur (cliquez sur le lien) :</p> <p>Carte interactive</p>

AUTRES PRÉOCCUPATIONS		
Commentaires portant sur	UA en cause	Analyse du MFFP
Une demande de suspension temporaire des travaux de coupes forestières planifiés dans deux aires protégées projetées.	086-51	Des efforts seront faits dès maintenant pour éviter ces deux zones. De plus, la programmation annuelle 2015-2016 est maintenant établie et ne touche pas aux deux projets d'aires protégées projetées.

5. Conclusion

Les PAFIO 2013-2018 sont en vigueur du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018. Pour consulter les différents documents de planification forestière ayant rapport à l'Abitibi-Témiscamingue, visitez le site Web du MFFP à l'adresse : [\[www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp\]](http://www.mffp.gouv.qc.ca/regions/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp).

Annuellement, des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont organisées dans le but de recevoir les commentaires des organismes et individus au cours de la période de validité des plans. Ces consultations sont généralement tenues en février, annuellement.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, visitez la carte interactive de la région dans le site Web mentionné plus haut ou adressez-vous à l'une des six unités de gestion du Ministère, mentionnées ci-dessous.

Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion des ressources naturelles de Rouyn-Noranda
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388

Unité de gestion des ressources naturelles de la Mégiscane
250, 14^e Avenue Est
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2350

Unité de gestion des ressources naturelles de Val-d'Or
420, boulevard Lamaque
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4
Téléphone : 819 354-4611

Unité de gestion des ressources naturelles du Lac-Abitibi
645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Unité de gestion des ressources naturelles de l'Harricana-Sud
1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion des ressources naturelles du Témiscamingue
75, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2
Téléphone : 819 629-6494

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec

